

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** HADALAN HV3 30DD
- **Code du produit:** 50265 B
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation**  
Agent adhésif monocomposante, stable à la lumière et à base de solvant pour les vieux supports en PU
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**  
Heinrich Hahne GmbH & Co. KG  
Heinrich-Hahne-Weg 11  
45711 Datteln Tel.: 02363/5663-0
- **Service chargé des renseignements:**  
Abteilung: Produktsicherheit  
Tel.: 02363 5663-0  
Email: info@hahne-bautenschutz.de
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**  
Giftnformationszentrum Nord (GIZ Nord) Universität Göttingen,  
Tel.: 0551-19240

### SECTION 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS08 danger pour la santé

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



GHS07

Acute Tox. 4 H312 Nocif par contact cutané.

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP. (suite page 2)

**Nom du produit: HADALAN HV3 30DD**

(suite de la page 1)

· **Pictogrammes de danger**



GHS02    GHS07    GHS08

· **Mention d'avertissement Danger**

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Xylene  
Hexamethylendiisocyanat-Oligomer  
diisocyanate d'hexaméthylène

· **Mentions de danger**

H226            Liquide et vapeurs inflammables.  
H312+H332    Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.  
H315            Provoque une irritation cutanée.  
H319            Provoque une sévère irritation des yeux.  
H317            Peut provoquer une allergie cutanée.  
H335            Peut irriter les voies respiratoires.  
H373            Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H304            Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

· **Conseils de prudence**

P210            Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.  
P260            Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P280            Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P305+P351+P338 **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P304+P312    **EN CAS D'INHALATION:** Appeler un **CENTRE ANTIPOISON** ou un médecin en cas de malaise.  
P331            **NE PAS** faire vomir.

· **Indications complémentaires:**

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

· **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

· **Description:** Préparation à base de polyisocyanates aliphatiques.

· **Composants dangereux:**

1330-20-7	Xylene ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	50-100%
28182-81-2	Hexamethylendiisocyanat-Oligomer ⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	10-25%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

FR

(suite page 3)

**Nom du produit: HADALAN HV3 30DD**

(suite de la page 2)

### **SECTION 4: Premiers secours**

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Après inhalation:**  
Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.  
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**  
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

### **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**  
CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Peut être dégagé en cas d'incendie:  
Monoxyde de carbone (CO)  
Oxyde d'azote (NO<sub>x</sub>)  
Cyanure d'hydrogène (HCN)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

### **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**  
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.  
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.  
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres sections**  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### **SECTION 7: Manipulation et stockage**

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Eviter la formation d'aérosols.

(suite page 4)

**Nom du produit: HADALAN HV3 30DD**

(suite de la page 3)

- **Préventions des incendies et des explosions:**  
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.  
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Conserver dans un endroit frais et sec.
- **Indications concernant le stockage commun:** Tenir à l'écart des produits alimentaires.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**  
Conserver le récipient bien fermé.  
Ouvrir les contenants avec soin pour éviter la fermeture par réaction avec l'humidité atmosphérique.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**  
Sans autre indication, voir point 7.

#### · 8.1 Paramètres de contrôle

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

##### **1330-20-7 Xylene (50-100%)**

VME	Valeur momentanée: 442 mg/m <sup>3</sup> , 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm Risque de pénétration percutanée
-----	---

##### **822-06-0 diisocyanate d'hexaméthylène (< 0,1%)**

VME	Valeur momentanée: 0,15 mg/m <sup>3</sup> , 0,02 ppm
	Valeur à long terme: 0,075 mg/m <sup>3</sup> , 0,01 ppm
AR	

- **Remarques supplémentaires:**  
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**  
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
- **Protection des mains:**  
Gants de protection  
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.  
Gants résistants aux solvants en caoutchouc nitrile, néoprène ou Viton usure.
- **Matériau des gants**  
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**  
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux:** Lunettes de protection hermétiques
- **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

FR

(suite page 5)

Nom du produit: **HADALAN HV3 30DD**

(suite de la page 4)

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **Aspect:**

<b>Forme:</b>	Liquide
<b>Couleur:</b>	transparent
<b>Odeur:</b>	solvant comme

· **Changement d'état**

<b>Point de fusion:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'ébullition:</b>	137 °C

· **Point d'éclair** 30 °C

· **Température d'inflammation:** 500 °C

· **Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· **Limites d'explosion:**

<b>Inférieure:</b>	1,1 Vol %
<b>Supérieure:</b>	7,0 Vol %

· **Pression de vapeur à 20 °C:** 6,7 hPa

· **Densité à 20 °C:** 0,94 g/cm<sup>3</sup>

· **Solubilité dans/miscibilité avec**

**l'eau:** Pas ou peu miscible

· **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

· **10.1 Réactivité**

· **10.2 Stabilité chimique**

· **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réaction exothermique avec les amines et alcools. Avec technicien de l'évolution des émissions de CO<sub>2</sub> de l'eau les récipients fermés structure risque d'éclatement.

· **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

### SECTION 11: Informations toxicologiques

· **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Xylène CAS Nr.1330-20-7

toxicité aiguë

inhaler

Type de valeur: estimation de la toxicité aiguë

Valeur: 20,37 mg / l

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité: Danger par résorption cutanée.

Expérience de l'exposition humaine:

Un contact prolongé avec la peau peut dégraisser la peau et provoquer une dermatose.

par voie orale

Type de valeur: DL50

(suite page 6)

**Nom du produit: HADALAN HV3 30DD**

(suite de la page 5)

Valeur: 4,300 mg / kg

Espèce: rat

inhaler

Type de valeur: CL50

Valeur: 21,7 mg / l

Durée d'exposition: 4 h

Espèce: rat

Commentaires: Ces données de la littérature diffèrent de celles imposées par la classification de l'UE.

peau

Type de valeur: DL50

Valeur: 3,200 mg / kg

Espèce: lapin

Commentaires: Ces données de la littérature diffèrent de celles imposées par la classification de l'UE.

irritation

peau

Espèce: lapin

Résultat: Irritant pour la peau.

œil

Espèce: lapin

Résultat: Irritation légère des yeux

sensibilisation

Notes: la sensibilisation ne se produisent pas test du patch sur des volontaires humains.

Toxicité aiguë, par voie orale:

Hexaméthylène diisocyanate de 1,6-homopolymère

DL50 rat: &gt; 5000 mg / kg

Toxicité aiguë, par inhalation:

Hexaméthylène diisocyanate de 1,6-homopolymère:

CL50 rat, mâle: 543 mg / m<sup>3</sup>, 4 h

Méthode: Ligne directrice 403 de l'OCDE

CL50 rat femelle: 390 mg / m<sup>3</sup>, 4 h

Méthode: Ligne directrice 403 de l'OCDE

La substance a été testée sous une forme (par exemple, la distribution de taille de particule particulière) qui ne diffèrent des formes telles qu'elles sont commercialisées et utilisées selon toute probabilité, est différente. Sur la base de la «split-entrée" concept et les données disponibles sur la taille des particules au cours de l'utilisation finale de la substance, une classification modifiée de la toxicité aiguë par inhalation est justifiée.

Subaiguë, subchronique et la toxicité prolongée:

Hexaméthylène diisocyanate de 1,6-homopolymère

Route d'application: subaiguë étude de toxicité par inhalation, rat

Méthode: OCDE Ligne directrice 412

Les concentrations d'essai - 4,3; 14,7 et 89,8 mg d'aérosol / m<sup>3</sup>

Le temps d'exposition - 3 semaines

(6 heures. Un jour, 5 jours par semaine)

4,3 mg / m<sup>3</sup> sans compensation toléré concentration (NOEL),Augmentation / m<sup>3</sup> 14,7 mg du poids des poumons,/ M<sup>3</sup> changements inflammatoires 89,8 mg dans les voies respiratoires.

Liens vers d'autres dommages aux organes, sauf pour les systèmes respiratoires ne se pose pas.

Génotoxicité in vitro:

Hexaméthylène diisocyanate de 1,6-homopolymère

Type de test: Salmonella / microsomes test (test d'Ames)

Résultat: Pas de preuve d'effets mutagènes.

Méthode: Ligne directrice 471 de l'OCDE

Type de test: test d'aberration chromosomique in vitro

Résultat: négatif

Méthode: OCDE Ligne directrice 473

Type de test: mutation ponctuelle dans les cellules de mammifères (test HPRT)

Résultat: négatif

Méthode: OCDE Ligne directrice 476

(suite page 7)

**Nom du produit: HADALAN HV3 30DD**

(suite de la page 6)

**Pour plus d'informations:**

Hexaméthylène diisocyanate de 1,6-homopolymère

**Propriétés spéciales / effets:** La surexposition - en particulier lors de la pulvérisation des peintures isocyanates sans mesures de protection - il existe un risque d'irritation de la concentration-dépendante des yeux, du nez, de la gorge et des voies respiratoires. Apparition tardive des plaintes et développement d'une hypersensibilité (respiration difficile, toux, asthme) sont possibles. Avec les personnes hypersensibles, des réactions, même à de faibles concentrations d'isocyanates sont déclenchés, même en dessous de la TLV.

Pour un contact prolongé avec le bronzage de la peau et des effets irritants sont possibles.

Expériences sur les animaux et d'autres études indiquent que le contact de la peau avec des diisocyanates en sensibilisation à l'isocyanate et des réactions respiratoires peuvent jouer un rôle.

**· Toxicité aiguë:****· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:****1330-20-7 xylène, mélange d'isomères, pur**

Oral	LD50	8700 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2000 mg/kg (rbt)
Inhalatoire	LC50/4 h	6350 mg/l (rat)

**· Effet primaire d'irritation:**

· **de la peau:** Irrite la peau et les muqueuses.

· **des yeux:** Effet d'irritation.

**· Sensibilisation:**

Sensibilisation possible par inhalation.

Sensibilisation possible par contact avec la peau.

**· Indications toxicologiques complémentaires:**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Nocif

Irritant

## SECTION 12: Informations écologiques

**· 12.1 Toxicité**

Xylène N ° CAS. 1330-20-7

toxicité aiguë

poisson

Espèce: Pimephales promelas

Durée d'exposition: 96 h

Type de valeur: CL50

Valeur: 26,7 mg / l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.

Espèce: Daphnia magna

Durée d'exposition: 24 h

Type de valeur: CE50

toxicité

Toxicité aiguë pour les poissons:

Hexaméthylène diisocyanate de 1,6-homopolymère

CL50> 100 mg / l

Espèce: Danio rerio (poisson zèbre)

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Ligne directrice 203 de l'OCDE

Préparation en raison de la réactivité de la substance avec de l'eau l'échantillon:

Ultra turrax: 60 sec 8000 rpm., 24 agitateur magnétique; Filtration.

Toxicité aiguë pour les daphnies:

Hexaméthylène diisocyanate de 1,6-homopolymère

CE50> 100 mg / l

Espèce: Daphnia magna (puce d'eau)

(suite page 8)

**Nom du produit: HADALAN HV3 30DD**

(suite de la page 7)

*Durée d'exposition: 48 h*

*Méthode: Ligne directrice 202 de l'OCDE*

*Préparation en raison de la réactivité de la substance avec de l'eau l'échantillon:*

*Ultra turrax: 60 sec 8000 rpm., 24 agitateur magnétique; Filtration.*

*Toxicité aiguë pour les algues:*

*Hexaméthylène diisocyanate de 1,6-homopolymère*

*IC50 > 100 mg / l*

*Testé sur: Scenedesmus subspicatus Durée de l'essai: 72 h*

*Méthode: Ligne directrice 201 de l'OCDE*

*Préparation en raison de la réactivité de la substance avec de l'eau l'échantillon:*

*Ultra turrax: 60 sec 8000 rpm., 24 agitateur magnétique; Filtration.*

*Toxicité aiguë pour les bactéries:*

*Hexaméthylène diisocyanate de 1,6-homopolymère*

*CE50 > 1000 mg / l*

*Testé sur: la durée du test de boues activées: 3 h*

*Méthode: Ligne directrice 209 de l'OCDE*

· **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.2 Persistance et dégradabilité**

*Xylène N ° CAS. 1330-20-7*

*biodégradabilité*

*Remarques: Facilement biodégradable.*

*bioaccumulation*

*Notes: Une bioaccumulation est.*

*Mobilité dans le sol*

*Notes: Aucune information disponible.*

*Hexaméthylène diisocyanate de 1,6-homopolymère*

*Biodégradation: 0%, 28 d, c'est-à-pas facilement dégradable*

*Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C*

*Pour plus d'informations sur l'écotoxicologie:*

*La résine réagit avec l'eau à l'interface pour former du dioxyde de carbone à une haute fusion solide et un produit de réaction insoluble (polyurée). Cette réaction est fortement favorisée par des agents tensio-actifs (par exemple, les savons liquides. Exemple) ou des solvants solubles dans l'eau. Polyurea est inerte expérience précédente et non dégradable.*

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:**

*Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant*

*Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.*

*Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.*

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation:**

*Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.*

· **Catalogue européen des déchets**

08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
-----------	---

(suite page 9)

Date d'impression : 29.05.2015

Révision: 29.05.2015

Nom du produit: HADALAN HV3 30DD

(suite de la page 8)

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

### SECTION 14: Informations relatives au transport

· 14.1 No ONU · DOT, ADR, IMDG, IATA	UN1139
· 14.2 Nom d'expédition des Nations unies · ADR  · IMDG, IATA	1139 SOLUTION D'ENROBAGE, mélange (pas visqueux) COATING SOLUTION, mixture
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR, IMDG, IATA	
	
· Classe · Étiquette	3 Liquides inflammables. 3
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	III
· 14.5 Dangers pour l'environnement: · Marine Pollutant:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Indice Kemler: · No EMS:	Attention: Liquides inflammables. 30 F-E,S-D
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR · Quantités limitées (LQ) · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels	5L 3 D/E
· "Règlement type" de l'ONU:	UN1139, SOLUTION D'ENROBAGE, mélange (pas visqueux), 3, III

### SECTION 15: Informations réglementaires

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

FR  
(suite page 10)

**Nom du produit: HADALAN HV3 30DD**

(suite de la page 9)

### **SECTION 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

· **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

Flam. Liq. 3: Flammable liquids, Hazard Category 3

Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4

Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2

Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2

Skin Sens. 1: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1

STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3

STOT RE 2: Specific target organ toxicity - Repeated exposure, Hazard Category 2

Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1